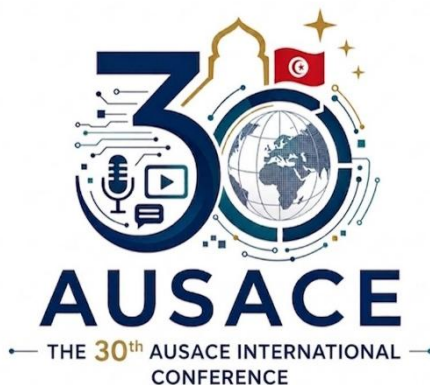




Appel à communications

La 30ème édition du colloque international AUSACE



La mondialisation des médias à l'ère numérique

Algorithmes, droit, éthique et société

4,5 et 6 Novembre 2026

Institut de Presse et des Sciences de l'Information, Campus universitaire de la Manouba, Tunisie

~ **Organisateurs :**

Institut de Presse et des Sciences de l'Information (IPSI), Université de la Manouba, Tunisie

Association Arabo-Américaine des Professeurs de Communication (AUSACE)

Préambule

Le « village global » s'est transformé en « un espace saturé d'interactions complexes et difficiles » (McLuhan, M., p.36), tandis que « les algorithmes constituent aujourd'hui un élément essentiel de notre écosystème informationnel » (Gillespie, 2014, p.167). Ceux-ci apparaissent désormais comme des mécanismes technologiques « non neutres, mais imprégnés de logiques et de biais » (Noble, 2018), imposant une nouvelle rationalité à l'espace médiatique et nous rendant « de plus en plus soumis à des décisions prises par des algorithmes opaques » (Pasquale, 2015, p.3).

À l'ère de l'intelligence artificielle, nous sommes passés d'une conception classique de la mondialisation, fondée sur « la domination culturelle du monde par un nombre restreint d'États puissants » (Schiller, 1976, p.9), à une forme de domination algorithmique et de transformations numériques. Autrement dit, nous vivons aujourd'hui l'ère de la mondialisation des médias numériques, où les algorithmes jouent un rôle central dans l'organisation des flux informationnels, retirant progressivement aux institutions médiatiques le contrôle qu'elles détenaient, alors même que celles-ci traversent « des degrés d'incertitude » (Rusbridger, 2018).

De nombreuses institutions médiatiques ont initialement cru que leur présence sur les réseaux sociaux, via des pages officielles sur des plateformes telles que Facebook ou Instagram, permettrait d'atténuer le choc technologique et de rapprocher le public des contenus journalistiques. Elles ont cependant découvert que « la distribution de l'information est désormais contrôlée par les plateformes (et les utilisateurs), et non plus par les institutions médiatiques (diffuseurs/éditeurs) » (Bell & Owen, 2017, p.7).

Les plateformes numériques redéfinissent aujourd'hui les priorités et élaborent des stratégies sophistiquées pour capter l'attention des « individus autrefois appelés public » (Rosen, 2012). Les données et les algorithmes deviennent ainsi des instruments de domination dans ce que Shoshana Zuboff (2019, p.45) qualifie de « capitalisme de surveillance ». Face aux complexités technologiques induites par la mondialisation numérique, des problématiques juridiques majeures émergent dans le champ médiatique et communicationnel.

En effet, « la technologie a évolué à un rythme plus rapide que les systèmes juridiques, donnant lieu à une course effrénée pour élaborer des cadres réglementaires adaptés » (LawShun, 2025). Certains chercheurs soulignent également que la régulation des technologies de l'intelligence artificielle constitue un défi considérable, nécessitant un équilibre délicat entre contraintes juridiques et innovations technologiques.

Cette situation place les institutions médiatiques face à des enjeux majeurs, notamment dans le contexte du journalisme transnational et des plateformes globales, marqué par l'absence de consensus international en matière de régulation. Il en résulte des défis relatifs à la propriété intellectuelle, à la crédibilité de l'information, ainsi qu'à la prolifération des fausses informations, des images manipulées et des contenus générés par l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, la mondialisation des médias a favorisé l'émergence de ce qu'on appelle la « démocratisation des médias à l'ère numérique ». Le nouvel environnement communicationnel et technologique offre des opportunités inédites d'élargissement de la participation et d'expression directe des utilisateurs des plateformes numériques. Toutefois, cette « démocratie numérique » impose aux professionnels des médias des défis d'ordre professionnel et technique, auxquels s'ajoutent les menaces économiques et les redéfinitions des responsabilités éditoriales induites par l'intelligence artificielle.

En définitive, la mondialisation des médias à l'ère numérique met en lumière un paradoxe fondamental : si les transformations numériques ont renforcé la liberté d'expression et l'accès rapide à l'information, elles ont également engendré une complexité accrue de l'écosystème médiatique, où s'entrelacent pouvoir algorithmique, fragilité juridique et faiblesse des compétences critiques des publics. Cette situation appelle à une réflexion renouvelée sur la gouvernance des médias, notamment à travers le développement de l'éducation aux médias et à l'information auprès des nouvelles générations, pour lesquelles la technologie et l'intelligence artificielle constituent désormais des sources incontournables de production et de circulation de l'information.

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 30e édition du colloque AUSACE, qui se tiendra les 4,5 et 6 novembre 2026 à l'IPSI (Université de la Manouba, Tunisie).

Les universitaires, chercheurs et les étudiants sont invités à soumettre des propositions de communication (en Anglais, Français ou Arabe) en lien avec la thématique du colloque. Les axes proposés incluent, sans s'y limiter :



1. Journalisme et pouvoir des algorithmes : réalités et défis

2. Droit, journalisme et cadres réglementaires à l'ère de la mondialisation numérique

3. Journalisme transnational à l'ère des transformations numériques

4. Mondialisation des médias et de l'information : impacts sociaux

5. L'impact de l'intelligence artificielle sur l'avenir du journalisme dans les pays du Sud

6. Démocratisation des médias et des dynamiques de publication numérique et de diffusion en ligne

7. Mondialisation de la communication à l'ère numérique : opportunités et défis



Modalités de soumission

- Les propositions peuvent prendre la forme d'un résumé et/ou d'un article complet. Les articles complets doivent comporter entre 6000 et 8000 mots (hors page de titre et références).
- Les résumés doivent comporter entre 150 et 300 mots, accompagnés de 5 mots-clés.

DATES IMPORTANTES

Date limite de soumission	1 ^{er} Aout 2026
Les auteurs seront notifiés par courrier électronique d'ici	30 Septembre 2026

- Les soumissions doivent être envoyées en format Word ou PDF.
- Les propositions doivent être envoyées selon la langue de rédaction à :

ausace-ipsi2026@ipsi.uma.tn

- Les contributions doivent respecter les normes APA (7^e édition) pour la mise en forme, les citations et les références.

Veillez-vous assurer que votre soumission inclut :

- ✓ **Le titre de la communication**
- ✓ **Le nom complet de l'auteur**
- ✓ **L'affiliation institutionnelle**
- ✓ **La fonction actuelle**
- ✓ **L'adresse postale**
- ✓ **Le numéro de téléphone/WhatsApp**
- ✓ **Le résumé ou le texte complet**

Frais d'inscription

Enseignants-chercheurs :120 USD

Étudiants/ Doctorant : 60 USD

Les frais de participation doivent être versés sur le compte courant de l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (Université de la Manouba) auprès de la banque indiquée, immédiatement après la notification d'acceptation reçue par e-mail.